



Isabelle Caillard

Organisme de formation n° 73 32 0046032

Identifiant Agence Nationale de développement
professionnel continu : 3539

Organisme référencé Data Dock

10, impasse du plateau de Lescat

32000 Auch

06/17/57/21/53

Isabelle.caillard@orange.fr

<https://formation-pharmacie.com>

PROGRAMME DE FORMATION

« Extension des compétences vaccinales des pharmaciens » 1,5 jour

Objectifs de la formation : A la fin du programme, le pharmacien pourra prescrire des vaccins conformément au Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 du code de la santé publique.

Public cible : Pharmacien(ne)

Pré requis : Formation à l'administration des vaccin (attestation de formation demandée)

Contenu :

1er jour :

9h 12h30

- Définir le décret du 8 août 2023 du code de la santé publique.
 - Qui peut prescrire ?
 - Quelles sont les modalités pour pouvoir le faire ?
 - Quelles sont les conditions techniques exigées ?
 - Quels sont les vaccins et populations concernées ?
- Définir les maladies à prévention vaccinale
 - connaître, pour chaque maladie à prévention vaccinale inscrite dans le calendrier des vaccinations, les principaux signes cliniques, les modes de transmission, le fardeau épidémiologique et les populations à risque.
- Le calendrier des vaccinations. A la fin du module, les professionnels de santé sont capables de :
 - connaître les principales recommandations du calendrier des vaccinations de l'adulte et de l'enfant (primo-vaccination, rappel, vaccination de rattrapage) : population cible, contre-indications ;
 - connaître les principales recommandations vaccinales concernant les professionnels de santé.

14h 18h00

- La traçabilité et la transmission de l'information. A la fin du module, les professionnels de santé sont capables de :
 - connaître les informations relatives à la vaccination à saisir dans le carnet de vaccination du patient ;
 - connaître les différents outils numériques d'enregistrement des vaccinations (DMP, Mon espace santé, carnet de vaccination électronique, etc) et les différents modes de transmission sécurisés des informations du professionnel vaccinateur au médecin traitant.

2ème jour

9h 12h30 : Savoir prescrire en pratique. A la fin du module, les professionnels de santé sont capables de :

- connaître les principaux déterminants de l'hésitation vaccinale, savoir argumenter face aux fausses nouvelles, savoir convaincre avec une information claire et objective ;
- savoir mener un entretien de manière à recueillir les antécédents médicaux et les traitements en cours ;
- savoir reconnaître les situations complexes de personnes à orienter vers le médecin : ex : primo-arrivant, schéma vaccinal inconnu, incomplet ou aberrant, suspicion d'immunodépression, suspicion d'antécédent d'anaphylaxie à un vaccin. Ces situations seront illustrées avec des cas pratiques.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Méthodes actives et expérientielles : analyse de situations de travail, partage d'expérience.
- Alternance entre apports théoriques et travaux en sous-groupes à partir de documents

Prix :

- 490 €

Durée, date et lieu :

- Durée: Le programme de formation se déroule sur 1.5 jour. (11h)
- Date : A définir
- Lieu : Il vous sera communiqué 15 jours avant selon le secteur géographique des pharmacies participantes. Ce programme peut se faire en visioconférence selon les conditions sanitaires. - Le lieu choisi est en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Suivi et évaluation :

- Emargements
- Mise en situation

Modalités de délai d'accès :

Suite à la demande de formation, le délai d'accès à la formation est de 1 semaine